Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 085-258502962-20250624-D080_COS240625-DE

D080-COS240625

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Anne AUBIN-SICARD, Patrice PAGEAUD; Isabelle CADOU, Mauricette MAUREL, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Claude DURAND, Damien GRASSET

Excusés représentés :
Yoann GRALL représenté par Stéphane CHIFFOLEAU;
François PETIT représenté par Marie-Laure GIRAUDET
Xavier BERNARD représenté par Patricia ROUVREAU
Pascal MORINEAU représenté par Philippe BRIAUD
Jean-François PEROCHEAU représenté par Bernard GAUVRIT
Sonia GINDREAU représentée par Pascal MONEIN
Alain ROCHEREAU représenté par Chantal BILLE
Jérôme CARVALHO représenté par François HUGO
Anthony BONNET représenté par Yvonnick BOLTEAU
Jean-Marie GRIMAUD représenté par Gérard GALLARD

Excusés ayant donné pouvoir :
Thierry RICHARDEAU ayant donné pouvoir Damien GRASSET
Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
Gisèle SEWERYN ayant donné pouvoir à Guy PLISSONNEAU
Adeline AUBERGER ayant donné pouvoir à Lionel GAZEAU

Excusés :
Patrice AUBERNON, Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Sabine ROIRAND, David BELY, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Manuel GUIBERT, Jean-Pierre CHAPALAIN, Loïc CHUSSEAU, Joël MONVOISIN, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD, Jean-François FRUCHET, Arnaud PRAILE, Xavier BILLAUD, Anne BOISTEAU-PAYEN, Christophe HOGARD, Jean-Louis LAUNAY

Date de convocation : 12 juin 2025
Membres en exercice : 62
Présents : 32
Votants : 36

Financement de l'extension de VENDEE TRI
Actualisation du plan de financement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.521 1-10,

Vu la délégation du Comité syndical accordée au Président en date du 17 décembre 2024 pour ce qui concerne les opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

Vu la délibération D049-COS250325 autorisant le Président à conclure et procéder aux opérations de gestion liés à l'opération d'extension des capacités de Vendée Tri pour un montant maximum de 26 millions d'euros.

Considérant que Trivalis procède actuellement à la finalisation des consultations financières dans le cadre de la réalisation des opérations d'amélioration et d'extension de capacité de VENDEE TRI.

Considérant le financement global des investissements de Trivalis pour la période 2025-2027,

Considérant l'autorisation de programme n°19 pour l'extension de Vendée Tri actualisée lors du budget supplémentaire 2025 pour un montant total de 31,11 millions d'euros,

Considérant que le plan de financement de l'opération ajusté suite au budget supplémentaire 2025 nécessite un recours global à l'emprunt de 27,5 M€ au lieu des 26 M€ prévu lors du montage initial.

Monsieur le Président présente le plan de financement actualisé du financement de Vendée Tri.

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/2025
ID : 085-258502962-20250624-D080_COS240625-DE

Dans ce contexte, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à réaliser les contrats de prêts pour le financement de Vendée Tri pour un maximum de 27,5 millions d'euros.

PROJET FINANCEMENT : EXTENSION VENDEE TRI	
PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL	
PROJET GLOBAL :	31,1 M€
SUBVENTIONS :	2,2 M€
AUTOFINANCEMENT :	1,4 M€
EMPRUNTS :	27,5 M€

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour :

- **Autoriser** le président à conclure et à procéder aux opérations de gestion pour l'ensemble des contrats y compris ceux supérieurs à 4 millions d'euros, liés à l'opération susmentionnée d'extension des capacités de Vendée Tri pour un montant cumulé maximum de 27,5 millions d'euros.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Autorise** le président à conclure et à procéder aux opérations de gestion pour l'ensemble des contrats y compris ceux supérieurs à 4 millions d'euros, liés à l'opération susmentionnée d'extension des capacités de Vendée Tri pour un montant cumulé maximum de 27,5 millions d'euros.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 26/06/2025
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 26/06/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).